



**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 10 DECEMBRE 2021 à 20 h 00**

Nom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
Frédéric TCHOBANIAN	Maire	X		
Emmanuel VIENNET	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
Antonia ROMAN	2 <sup>ème</sup> adjointe	X		
Jean-Daniel HERMETET	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
Jeannette ORTLIEB	4 <sup>ème</sup> adjointe		X	Jean-Daniel HERMETET
Laurence CILICHINI	Conseillère municipale déléguée	X		
Camille WASNER	Conseiller municipal délégué	X		
Gaëtan DESMARAIS	Conseiller municipal		X	Abdelhamid GHERABI
Christian ZOBRIST	Conseiller municipal	X		
Patrick CORONEL	Conseiller municipal		X	Antonia ROMAN
Marie-Line SAULNIER	Conseillère municipale	X		
Françoise RICHARDIN	Conseillère municipale	X		
Abdelhamid GHERABI	Conseiller municipal	X		
Mattéo GIORDANO	Conseiller municipal		X	Emmanuel VIENNET
Claire BESSON	Conseillère municipale	X		
Carine COUPRIAUX	Conseillère municipale		X	
Fabrice BAZZARO	Conseiller municipal	X		
Danijela MARILA	Conseillère municipale	X		
Véronique DONZE	Conseillère municipale		X	

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2021** : approuvé à l'unanimité

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Abdelhamid GHERABI

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2021
2. Désignation d'un secrétaire de séance

**Affaires administratives**

1. Convention bac à graisse
2. Convention location alarme
3. Convention transports scolaires
4. Convention régissant les interventions de désinfection, désinsectisation et dératisation avec PMA

- 5. Contrat de vente de repas livrés en liaison froide
- 6. Parcelle de terrain rue de Roses

**Finances**

- 7. Tarifs de location de la salle des familles à la salle polyvalente
- 8. Tarifs matériel de la salle polyvalente
- 9. Modification de la participation financière à la protection sociale complémentaire
- 10. Subvention exceptionnelle à la caisse des écoles

**Pays de Montbéliard Agglomération**

- 11. Approbation rapport de la CLECT
- 12. Mise en place de la dématérialisation des demandes d'urbanisme
- 13. Rapport déchets 2020
- 14. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement 2020
- 15. Compte-rendu

**Divers**

- 16. Questions diverses

\*\*

2021-05-01	<b>CONVENTION D'ENTRETIEN DU BAC A GRAISSE DE LA SALLE POLYVALENTE</b>	
<p>Il est proposé de renouveler le contrat d'entretien pour le bac à graisse de la salle polyvalente avec l'entreprise SUEZ, avec deux interventions par an pour un coût de 318.49 € HT par intervention, 13.90 € HT de frais de gestion et 5.90 € HT de participation à la protection sanitaire / covid 19.</p> <p>Le contrat est d'une durée de 12 mois à compter du 01.01.2022.</p> <p>Pour rappel : le montant du contrat actuel est de 280.00 € HT par intervention et 12.90 € de frais de gestion.</p> <p>Jean-Daniel Hermetet alerte sur le mauvais état des canalisations des eaux grasses.</p>		
<hr/>		
<b>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b>		
<b>Après en avoir délibéré par :</b>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, , Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<b>Décide d'autoriser le Maire à accepter le contrat proposé et à engager la dépense dans le cadre du BP 2022</b>		

\*\*

2021-05-02	<b>CONVENTION LOCATION ALARME</b>	
<p>Le Maire expose que le contrat de location du système d'alarme anti-intrusion arrive à échéance. Il y a lieu de le renouveler.</p> <p>L'ensemble de l'installation est situé à la salle polyvalente. Le contrat prévoit la maintenance et la révision globale du système d'alarme existant, ainsi que l'abonnement afférent à la carte SIM permettant la transmission des alertes intrusions</p> <p>L'entreprise SAT'ALARME propose un renouvellement de contrat pour un loyer mensuel de 60 €.</p> <p>Pour information : le loyer actuel est de 60 €.</p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b></p> <p><b>Après en avoir délibéré par :</b></p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, , Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<p><b>Décide d'autoriser le Maire à accepter le contrat proposé et à engager la dépense dans le cadre du BP 2022</b></p>		

\*\*

2021-05-03	<b>CONVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES</b>	
<p>Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention de transports scolaires.</p> <p>La société MOUCHET, qui travaille avec la commune depuis 2016, propose les tarifs suivants :</p> <p>Trajet 1 rotation (lundi mardi jeudi vendredi)</p> <p>1 véhicule 30 places            142.75 € TTC</p> <p>1 véhicule 50 places            160.05 € TTC</p> <p>Trajet 2 rotations (lundi mardi jeudi vendredi)</p> <p>1 véhicule 30 places            153.57 € TTC</p> <p>1 véhicule 50 places            178.45 € TTC</p> <p>Il est proposé d'établir une convention avec la société MOUCHET dont voici les grandes lignes :</p>		

- Contrat d'une durée de 1 an renouvelable tous les ans par tacite reconduction
- Contrat qui prend effet au 2 septembre 2021
- Les tarifs sont révisables chaque année
- le choix de la capacité du véhicule doit être défini à l'avance et pour toute l'année scolaire.
- Les horaires de ramassage

Antonia ROMAN demande si un arrêt de bus est prévu au nouveau lotissement. Les arrêts de bus sont déterminés en fonction du nombre d'enfants dans chaque secteur. Actuellement la quasi-totalité des enfants transportés habite la ZAC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré par :**

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, , Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	

**Décide d'autoriser le Maire à accepter la convention proposée et à engager la dépense dans le cadre du BP 2022**

\*\*

<b>2021-05-04</b>	<b>CONVENTION REGISSANT LES INTERVENTIONS DE DESINFECTION, DESINSECTISATION ET DERATISATION AVEC PMA</b>	
<p>Il est proposé de signer une convention régissant les interventions de désinfection, désinsectisation et dératisation avec PMA afin de convenir des domaines d'intervention. Le maire propose d'opter pour l'option d'interventions systématiques de dératisation au printemps et à l'automne à la salle polyvalente, le petit gymnase et les écoles.</p>		
<b>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b>		
<b>Après en avoir délibéré par :</b>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, , Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	

**Décide d'autoriser le Maire à signer la convention selon les options prédéfinies**

\*\*

2021-05-05	<b>CONTRAT DE VENTE DE REPAS LIVRES EN LIAISON FROIDE</b>	
<p>Le Maire expose qu'il convient de renouveler le contrat de vente de repas livrés en liaison froide avec Estredia pour les repas du périscolaire. A compter du 8 novembre 2021, l'entreprise livre 5 composants par repas (au lieu de 4 auparavant). Le prix du repas reste inchangé à savoir 3.47 € TTC.</p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b></p> <p><b>Après en avoir délibéré :</b></p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, , Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<p><b>Décide d'autoriser le Maire à accepter le contrat proposé et à engager la dépense dans le cadre du BP 2022</b></p>		

\*\*

2021-05-06	<b>ACQUISITION TERRAIN RUE DE ROSES</b>	
<p>Suite à une réclamation d'une habitante de la rue de Roses alertant sur la dangerosité de la parcelle AC59, les héritiers de la propriétaire décédée ont été contactés. Ces derniers souhaitent faire don de la parcelle à la commune. Le maire propose d'accepter à condition que les frais notariés soient à la charge des héritiers.</p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b></p> <p><b>Après en avoir délibéré :</b></p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, , Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<p><b>Décide d'accepter le don de la parcelle et autorise le Maire à signer tous les documents</b></p>		

**nécessaires pour cette acquisition**

\*\*

<b>2021-05-07</b>	<b>TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FAMILLES A LA SALLE POLYVALENTE</b>
-------------------	--------------------------------------------------------------------------

Il convient de proposer un tarif pour la location de la salle des familles pour les extérieurs à la commune.

Par délibération du 19 décembre 2019, il a été voté les tarifs suivants pour les personnes et associations de la commune de Sainte-Suzanne :

	Avec cuisine	Sans cuisine
Location de la salle des familles à la journée	115 €	105 €
Location de la salle des familles en week-end	230 €	210 €
Location de la salle des familles ou salle du haut à l'heure		15 €

La commission association propose les tarifs suivants pour les particuliers et associations extérieurs à Sainte-Suzanne :

	Avec cuisine	Sans cuisine
Location de la salle des familles à la journée	120 €	110 €
Location de la salle des familles en week-end	250 €	230 €
Location de la salle des familles ou salle du haut à l'heure		20 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré :**

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, , Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	

**Décide d'accepter ces nouveaux tarifs**

\*\*

2021-05-08

**TARIFS MATERIEL DE LA SALLE POLYVALENTE**

Suite à l'achat de nouveau matériel et afin de pouvoir facturer aux locataires de la salle en cas de détérioration ou perte de ces nouveaux matériels mis à disposition durant la location, il est nécessaire d'ajouter à la liste existante des nouveaux tarifs.

**Mise à jour des tarifs pour la location du matériel (à partir de 2022)**

Matériels	Prix Unitaire en €
Table rondes bois	8.50 €
Table rondes PVC	10.00 €
Nappe ronde	5.00 €

**Mise à jour des tarifs pour nouveau matériel (à partir de 2022)**

Matériels	Prix Unitaire en €
Table rectangulaire PVC	150.00 €
Table ronde bois	120.00 €
Table ronde PVC	200.00 €
Nappe ronde	60.00 €
Pupitre plexiglas	650.00 €
Machine à glaçons	300.00 €
Percolateur	200.00 €
Cafetière 12 tasses	30.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré :**

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, , Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	

**Décide d'adopter les tarifs du nouveau matériel.**

\*\*

2021-05-09

**MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Maire propose que la commune continue à participer à la protection sociale complémentaire avec une revalorisation des aides selon les modalités ci-dessous :

Participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

**le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement :

au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT. (1)

aux contrats labellisés au niveau national par les organismes compétents pour leur caractère solidaire et responsable qui auront été conclus par les agents (1)

2. Pour ce risque, la participation de la collectivité sera modulée en fonction de la grille tarifaire du prestataire :

	Assuré ou conjoint	Enfant	Famille
Assuré - 30 ans	16.11 €	5.14 €	46.97 €
Assuré - 50 ans	22.46 €	5.14 €	59.67 €
Assuré + 50 ans	31.03 €	5.14 €	76.79 €

**le risque prévoyance** c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès,

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement :

au contrat référencé pour son caractère solidaire par le centre de gestion du Doubs proposé par CNP avec une gestion du régime assurée par Sofaxis (1)

L'assiette de cotisation est composée du traitement brut indiciaire annuel et de la NBI (nouvelle bonification indiciaire)

L'assiette de cotisation est composée du traitement brut indiciaire annuel et de la NBI (nouvelle bonification indiciaire) et des éléments de régime indemnitaire susceptibles d'être perdus en cas de congés à l'exclusion du CIA (complément indemnitaire annuel)

aux contrats labellisés au niveau national par les organismes compétents pour leur caractère solidaire et responsable qui auront été conclus par les agents (1)



2. Pour ce risque, la participation sera de 30 € par agent, sans dépasser le montant réel de la cotisation de l'agent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré :**

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, , Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<b>Décide d'approuver ces participations minimales</b>		

\*\*

2021-05-10	<b>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CAISSE DES ECOLES</b>	
<p>Le Maire expose que le groupe scolaire "Les Feunus" a payé directement des achats de fournitures car les prestataires ne pratiquaient pas le paiement différé par mandat administratif.</p> <p>C'est pourquoi il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à la caisse des écoles pour couvrir cette dépense d'un montant de 340.81 €. Cette somme sera déduite du budget alloué aux écoles.</p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b></p> <p><b>Après en avoir délibéré :</b></p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, , Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<b>Décide d'attribuer une subvention de 340.81 € pour la caisse des écoles.</b>		

\*\*

2021-05-11	<b>APPROBATION RAPPORT DE LA CLECT</b>	
<p>Le 4 octobre 2021, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie afin, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, d'évaluer le coût net des charges résultant du transfert à l'agglomération des compétences « eaux pluviales urbaines » et « défense extérieure contre l'incendie ».</p> <p>Conformément à l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il appartient aux conseils municipaux, par délibérations concordantes, d'approuver le rapport de la CLECT.</p> <p>Ces délibérations doivent être prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par Monsieur le Président de la CLECT.</p> <p>Les membres du conseil municipal sont donc invités à approuver le rapport de la CLECT du 4 octobre 2021, d'autoriser Monsieur ou Madame le Maire à signer les documents y afférents et de notifier la décision ainsi prise à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, , Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<p><b>Décide d'approuver le rapport de la CLECT, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents, de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération</b></p>		

\*\*

2021-05-12	<b>MISE EN PLACE DE LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'URBANISLE AVEC PMA</b>	
<p>Les dispositions des articles L112-8 et suivants du code des relations entre le public et l'administration donnent la possibilité aux usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE), notamment pour les demandes d'autorisation d'urbanisme.</p> <p>Par ailleurs, la Loi ELAN portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique en son article 62, prévoit que toutes les communes de plus de 3500 habitants doivent être dotées de procédures dématérialisées pour recevoir et instruire les autorisations d'urbanisme</p> <p>Afin de respecter ces deux obligations réglementaires, PMA a mutualisé, avec les communes autonomes en instruction et pour les communes dont l'instruction est assurée par le service ADS de PMA, une solution informatique comprenant le logiciel métier et un guichet numérique dédié au dépôt</p>		

des demandes d'autorisation d'urbanisme. L'utilisation d'un guichet numérique nécessite la création d'un compte utilisateur et l'approbation des conditions générales d'utilisations (CGU) du téléservice.

Dans le cadre de la mise en place de cette dématérialisation, il est également nécessaire de faire évoluer les modalités d'organisation établies dans la convention initiale relative à l'instruction des autorisations et actes liés à l'occupation des sols signée entre PMA et la commune de Sainte-Suzanne. Il convient ainsi de modifier les termes de cette convention pour prendre en compte les évolutions de procédures d'instruction liées à la numérisation des dossiers et la mise en œuvre de la téléprocédure et dématérialisation de l'instruction.

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, , Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	

**Décide d'approuver les conditions générales d'utilisation du guichet numérique de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme, de valider les nouvelles dispositions de l'avenant modifiant la convention du 19 juin 2015 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

<b>2021-05-13</b>	<b>POINT PMA POUR INFORMATION</b>
<p>Les rapport déchets 2020 et le rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement 2020 ont été présentés aux membres du Conseil Municipal.</p> <p>La redevance incitative va être mise en place par PMA. L'objectif est de réduire la quantité des ordures ménagères par foyer. La phase d'étude implique une enquête pour chaque habitation pour déterminer la taille du bac en fonction du nombre de personne du foyer. La facturation se fera sur la base d'une levée par mois, les autres levées seront facturées en complément. Une puce sera installée sur chaque poubelle afin d'identifier le propriétaire ou le locataire ainsi que le nombre de levées. L'année 2022 sera une année test. Chaque foyer recevra une facture blanche qui leur donnera le coût qu'ils paieront avec la redevance incitative.</p>	

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.**